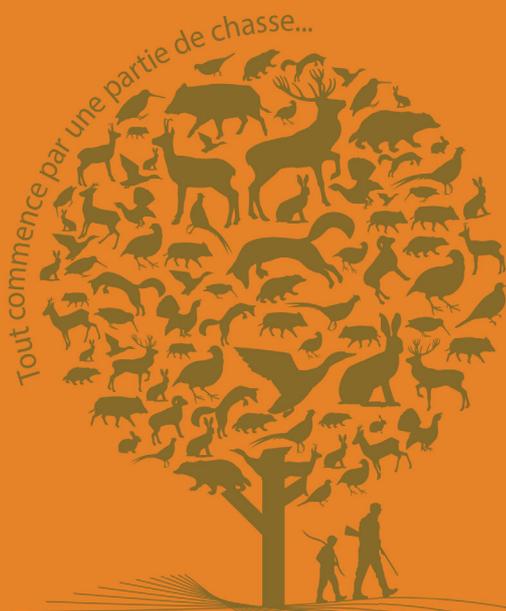




# ANALYSES *des* CARNETS *de* BAT TUES

Fédération Départementale des  
Chasseurs de l'Aveyron  
9, rue de Rome, Bourran  
12000 Rodez  
fdc12@chasseurdefrance.com  
05.65.73.57.20

## Saison 2019-2020



Fédération des Chasseurs de l'Aveyron



## Réalisation

Réalisé par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aveyron  
Analyse des données : Laure Campredon & Alexis Causse



9 rue de Rome, Bourran  
B.P. 711  
12007 RODEZ CEDEX  
05.65.73.57.20  
[fdc12@chasseurdefrance.com](mailto:fdc12@chasseurdefrance.com)

# Mot du Président

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-après la dernière étude réalisée par la FDC 12 à la suite de l'analyse des carnets de battues de la saison 2019/2020.

Je sais que beaucoup d'entre vous attendent impatiemment ce document qui permet d'avoir un bilan, une information précise et chiffrée de la saison écoulée

Le retour des carnets revêt une importance capitale, il permet de prouver le rôle incontournable du chasseur dans la régulation des espèces grand gibier et son action indispensable dans le maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Je ne vais pas revenir sur l'épisode malheureux qui nous a privé d'un ou deux dimanches de chasse pendant la période de confinement, mais sachez que c'est en partie grâce à ce document que nous avons pu infléchir la décision de l'administration et regagner cette journée au combien symbolique.

En effet il était totalement illusoire de nous demander de prélever des animaux au travers de battues de régulation en nous privant d'une journée parmi les plus prolifiques de la semaine, ce que nous avons pu aisément démontrer document à l'appui.

Certains d'entre vous vont peut-être trouver ce propos exagéré, estimer que ce retour des carnets est du temps perdu et ne présente aucun intérêt.

Il n'en est rien, bien au contraire, il va devenir un outil incontournable dans toutes les négociations que nous aurons à conduire à l'avenir non seulement avec nos amis agriculteurs, mais aussi et surtout avec nos partenaires institutionnels, politiques voire l'opinion publique.

Imaginer un avenir sans chasseurs avec le seul secours à des grands prédateurs comme le prétendent de plus en plus de nos opposants est une ineptie qui berce les illusions de toute une frange, ultra minoritaire, de bobos déconnectés de la ruralité, mais que l'on voit en boucle dans certains médias ou réseaux sociaux.

Force est de constater que notre société évolue à une vitesse que personne n'aurait soupçonnée il n'y a que 4 ou 5 ans en arrière.

Si nous voulons assurer la pérennité de notre loisir, permettre à nos jeunes, nos enfants de chasser en toute quiétude nous devons non seulement travailler sur notre image bien sûr, mais aussi être en mesure de démontrer en permanence, chiffres à l'appui, que la chasse est indispensable ce que nous nous employons à faire au quotidien.

À la fin de cette saison 2020/2021, nous allons à nouveau vous demander de nous retourner vos carnets, je sais pouvoir compter sur vous pour que vous nous les adressiez dans les délais impartis

Très cordialement, en Saint-Hubert,

Jean-Pierre AUTHIER



# Sommaire

1

**Tout gibier :**

Analyse des carnets de battues.

**Tout gibier :**

Encore des erreurs dans le remplissage

2

**Tout gibier**

Erreurs observées sur les carnets de battues

Un nombre impressionnant de battues

3

4

**Tout gibier**

Nombre de battues par équipe de chasse

Battue par espèce

5

**Tout gibier**

La chasse en battue mois par mois  
Lundi, mercredi, samedi dimanche

6

**Tout gibier**

Nombre moyen de chasseurs par battue

**Sanglier :**

Nombre de battues par UG  
Prélèvement par mois et nombre de battues

7

**Sanglier**

Montant des dégâts et nombre sangliers prélevés  
Coût sanglier par UG

8

**Sanglier :**

Comparaison coût du sanglier sur 3 ans  
Tableau chasse sanglier 2008-2020

9

10

**Sanglier :**

Mâle ou femelle

11

**Chevreuil :**

Mâle ou femelle  
Un nombre de battues en hausse

12

**Cerf :**

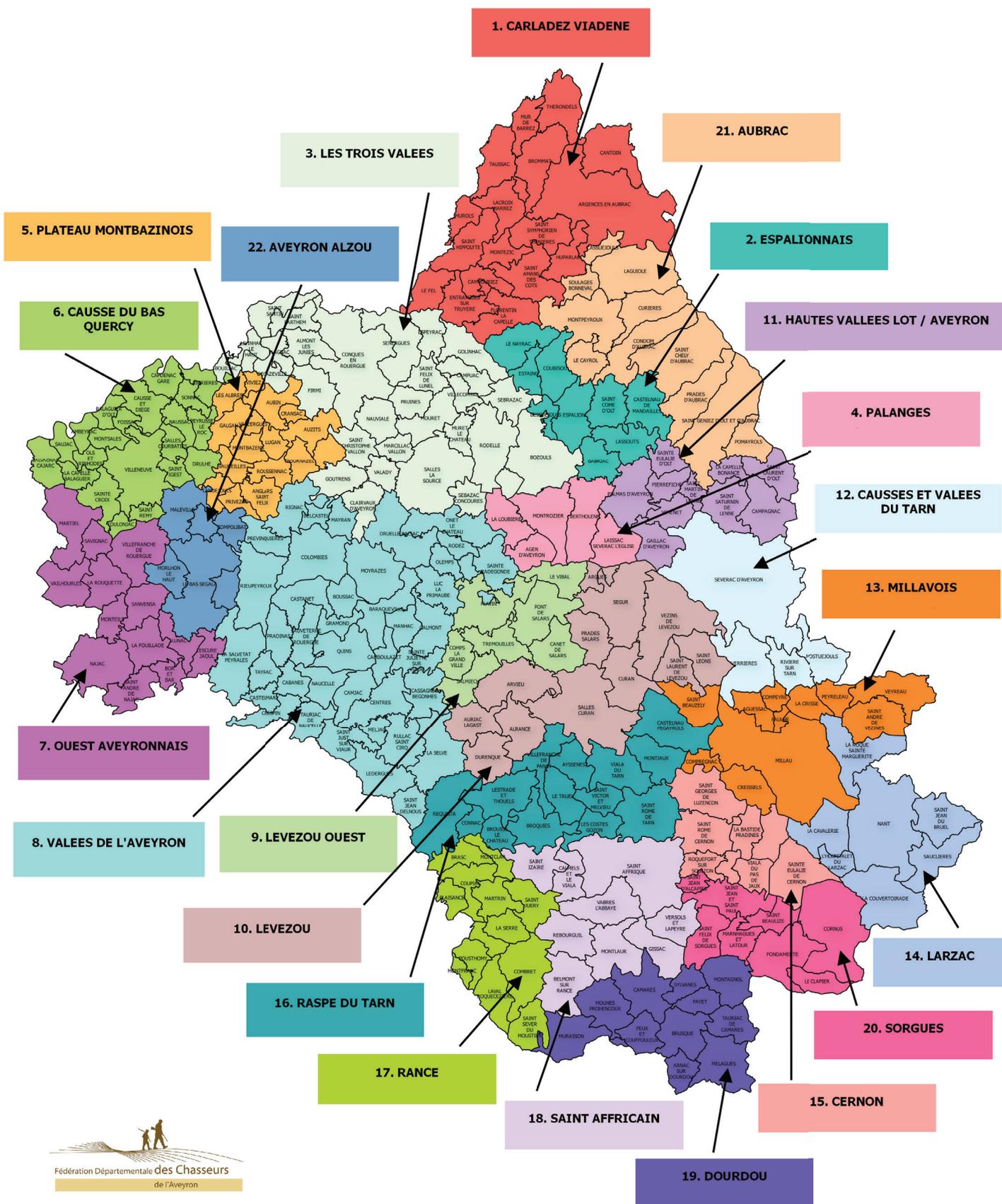
Mâle ou femelle  
Prélèvement par UG

**Renard :**

Prélèvement renard en battue

13

# Les Unités de Gestion aveyronnaises





## Analyse des carnets de battues

C'est désormais bien ancré dans les habitudes. Tous les ans, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aveyron demande le retour des carnets de battues afin de pouvoir les analyser.

C'est un travail particulièrement important qui a pris tout son sens avec la COVID. En effet, l'épisode malheureux de l'interdiction de la chasse le dimanche a révélé toute l'importance de bénéficier de chiffres précis et fiables.

Nous avons pu exposer à l'État que **72 % des prélèvements se faisaient le week-end**. On chasse très majoritairement le samedi et le dimanche et les prélèvements se font très majoritairement sur ces deux jours.

Aussi, nous avons pu expliquer qu'il était impossible d'avoir les résultats attendus par l'État en termes de prélèvements dès lors que l'on ne pouvait pas chasser le dimanche.

En effet, **40.31 % des sangliers se prélèvent le samedi et 31.31 % le dimanche**. 41.94 % des battues sont organisées le samedi et 31.62% le dimanche.

La chasse est un loisir et en aucun cas un métier et il était totalement illusoire de demander aux chasseurs d'avoir les mêmes résultats que l'année précédente en chassant un jour de moins et il est tout aussi aberrant de demander aux chasseurs de chasser un jour de plus la semaine dans l'espoir que cela vienne compenser la perte temporaire du dimanche.

Par rapport à la saison passée, nous avons un peu moins chassé. Tout du moins, c'est ce que révèle l'analyse des carnets de battues.

**Nous avons réalisé en 2019/2020, 17490 battues contre 17841 en 2018-2019.**

Cela sur moins de 7 mois de l'année. En revanche, la pression de chasse sur le sanglier a quant à elle augmenté puisque 14637 battues au sanglier ont été organisées en 2019/2020 contre 13703 en 2018/2019.

**Nous enregistrons le retour de 88 % des carnets de battues à l'heure où nous publions ce rapport.** Pour la saison 2018/2019, 76.8 % des carnets de battues avaient été analysés.

C'est là aussi un motif de satisfaction. D'autant plus que vous êtes nombreux à nous faire remonter les carnets de battues au moment de l'Assemblée Générale de la Fédération. Assemblée générale qui n'a malheureusement pas pu se tenir en 2020.

# « ... Trop souvent, le nombre de sangliers prélevé était l'arbre qui masquait la forêt. ... »





## Encore des erreurs, dans le remplissage

Comme chaque année, le retour obligatoire des carnets de battues nous permet de constater les erreurs ou omissions de remplissage.

Si la majorité des défauts de remplissage n'appellent pas de sanction en cas de contrôle ce n'est pas le cas de tous. L'année dernière nous affichions notre joie de voir que l'appel à la rigueur avait été parfaitement entendu puisque nous enregistrons alors avec grande satisfaction une très nette amélioration.

**Pour mémoire, le carnet de battue est un document que vous devez pouvoir présenter en cas de contrôle et l'exactitude de sa complétude peut être contrôlée à tout moment. Il est une obligation réglementaire.**

**Pour la saison 2019/2020 l'embellie ne s'est pas confirmé.** Certes, elle ne s'est pas démentie, mais il n'y a pas eu de réelle amélioration. Du moins pas autant que nous aurions pu l'espérer. Les petites et grosses erreurs de remplissages reviennent d'une manière tout aussi régulière ici ou là dans les mêmes proportions que pour la saison 2018/2019. On doit donc pouvoir faire mieux.

**«Point positif, la plupart des erreurs ou omissions ne relèvent pas pour la majorité d'entre elles, de fautes répréhensibles réglementairement parlant»**

Ce n'est pas une erreur à proprement parler de ne pas désigner les traqueurs. Là aussi, ce n'est pas obligatoire au titre du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique. C'est un plus qui facilite la bonne compréhension de l'organisation de la chasse, qui permet de savoir qui est dans la traque et qui est au poste.

Fédérations Départementales des Chasseurs  
d'Occitanie  
REGISTRE POUR L'ORGANISATION  
ET LA SECURITE  
DES CHASSES COLLECTIVES  
Saison : [ ]  
Territoire de chasse : [ ] Equipe : [ ]  
Territoire(s) de chasse, Code barre, numéro adhérent

En revanche l'absence de concordance entre les numéros des chasseurs et leur désignation sur la page de la chasse du jour est une infraction au Schéma qui relève d'une amende de 4e classe ou d'une journée de stage alternatif aux poursuites pénales.

De même pour le fait de ne pas mentionner l'espèce chassée.

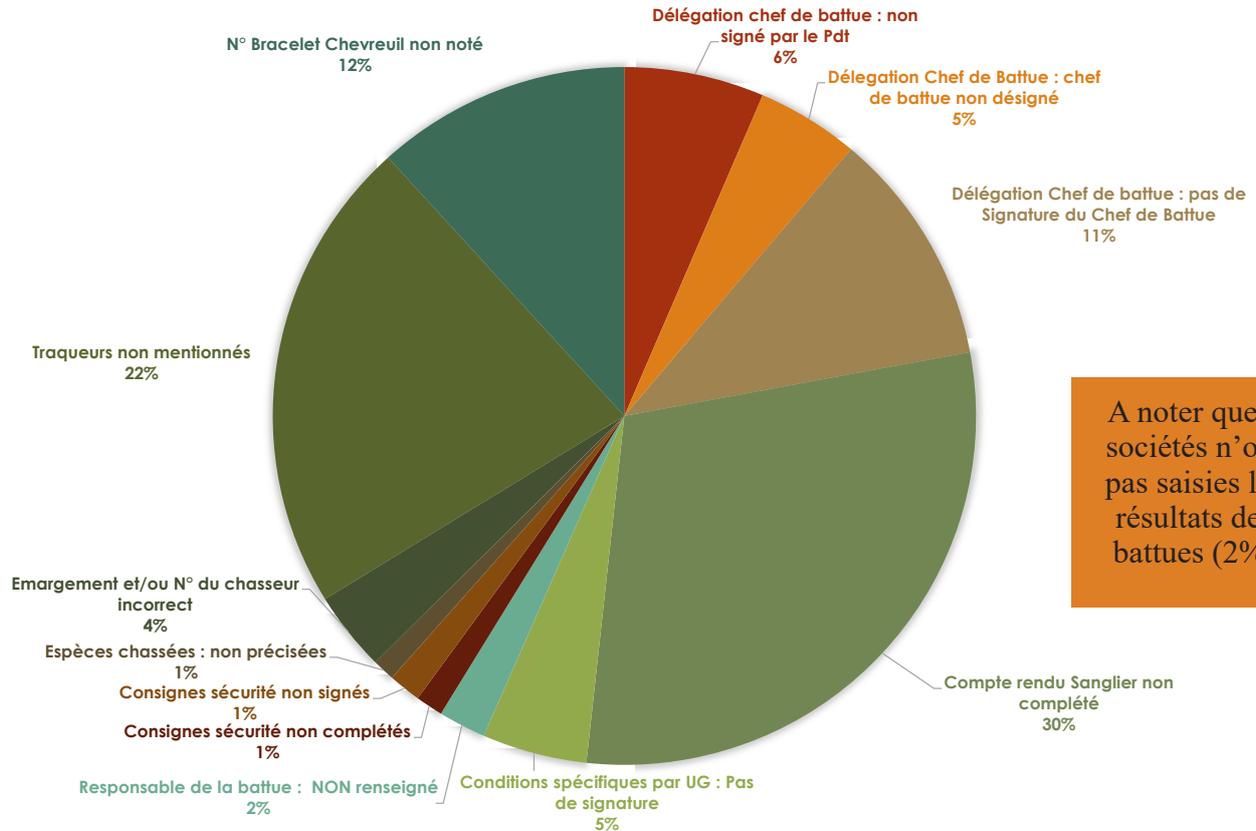
Également, les consignes sécurité non signée ou non complète relèvent également d'une amende de 4e classe ou d'une journée de stage alternatif aux poursuites pénales. Il s'agit de la page où vous devez désigner les chasseurs avec le numéro de validation et numéro d'assurance.

Un carnet de battue non signé par les représentants de l'Unité de Gestion est également une infraction de 4e catégorie.

Enfin, l'absence de signature du chef de battue est aussi une infraction au titre du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique qui vous en coûtera soit 135 euros d'amende, soit l'obligation de suivre un stage de 6 h 00 et 200 euros d'amende.

Aussi, afin que nous puissions nous améliorer tous ensemble, et surtout éviter de devoir payer des amendes, chaque Président recevra la saison prochaine un récapitulatif des erreurs et omissions de remplissage constatées sur leur carnet de battue. Ce n'est bien évidemment pas une sanction. Il faut voir cela comme un vade-mecum des erreurs à ne plus commettre.

### ERREURS OBSERVES SUR LES CARNETS DE BATTUE : 2019 2020

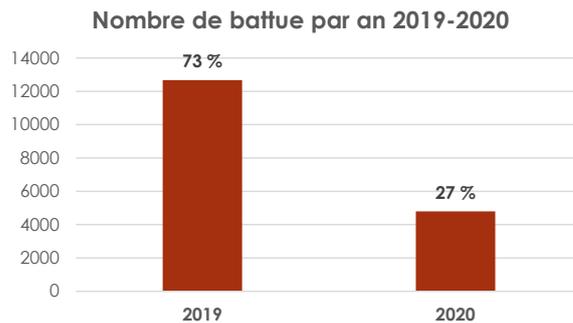


A noter que 9 sociétés n'ont pas saisies les résultats des battues (2%)



### Un nombre impressionnant de battues

Nous, avons réalisé sur le département de l'Aveyron en 2019/2020, **17490 battues** tous gibiers confondus. Pour rappel en 2018/2019, nous en avons organisé 17841.

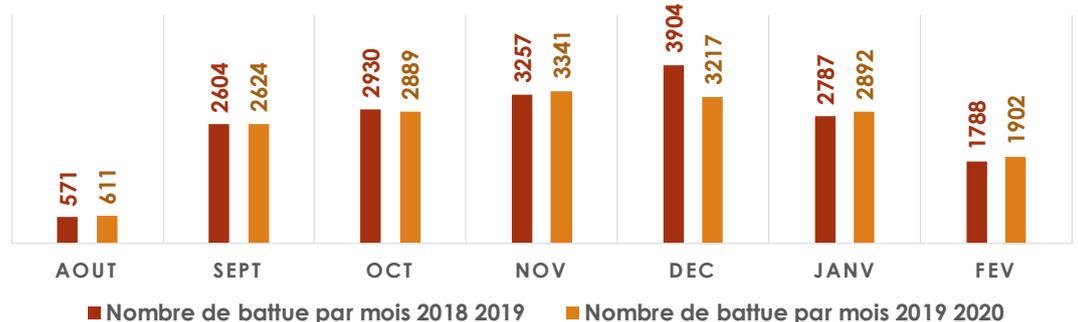


Cela représente une moyenne de 41.92 battues tout gibier par société de chasse. Ces chiffres sont basés sur le retour de 417 sociétés de chasse pour 499 carnets de battue analysés.

En 2019/2020 il s'est donc organisé un peu moins de battues en général, mais un peu plus de battues au sanglier.

En effet il s'est organisé 13703 battues au sanglier en 2018/219 contre 14637 battues au sanglier organisé en 2019/2020. La pression de chasse sur le sanglier a donc été accrue.

### COMPARAISON NOMBRE DE BATTUES PAR MOIS





## Nombre de battues par équipe de chasse

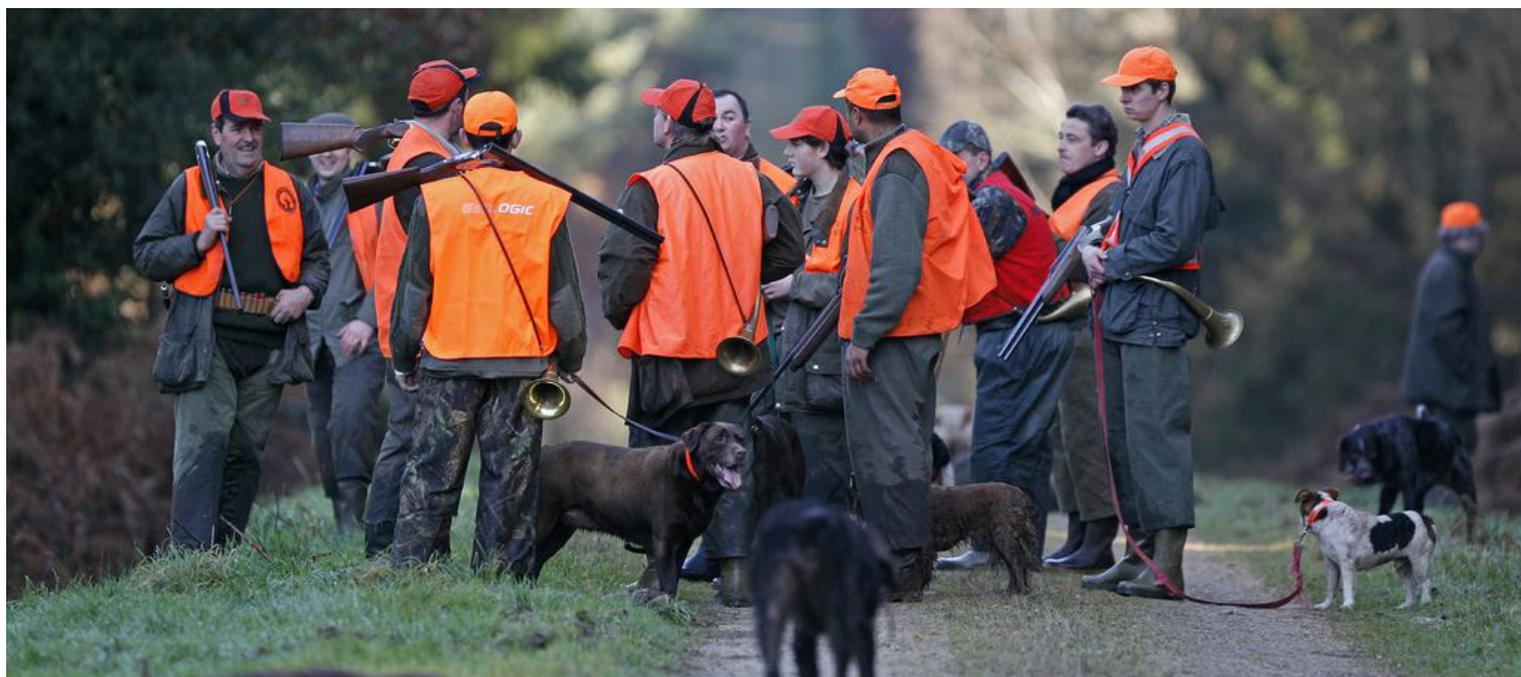
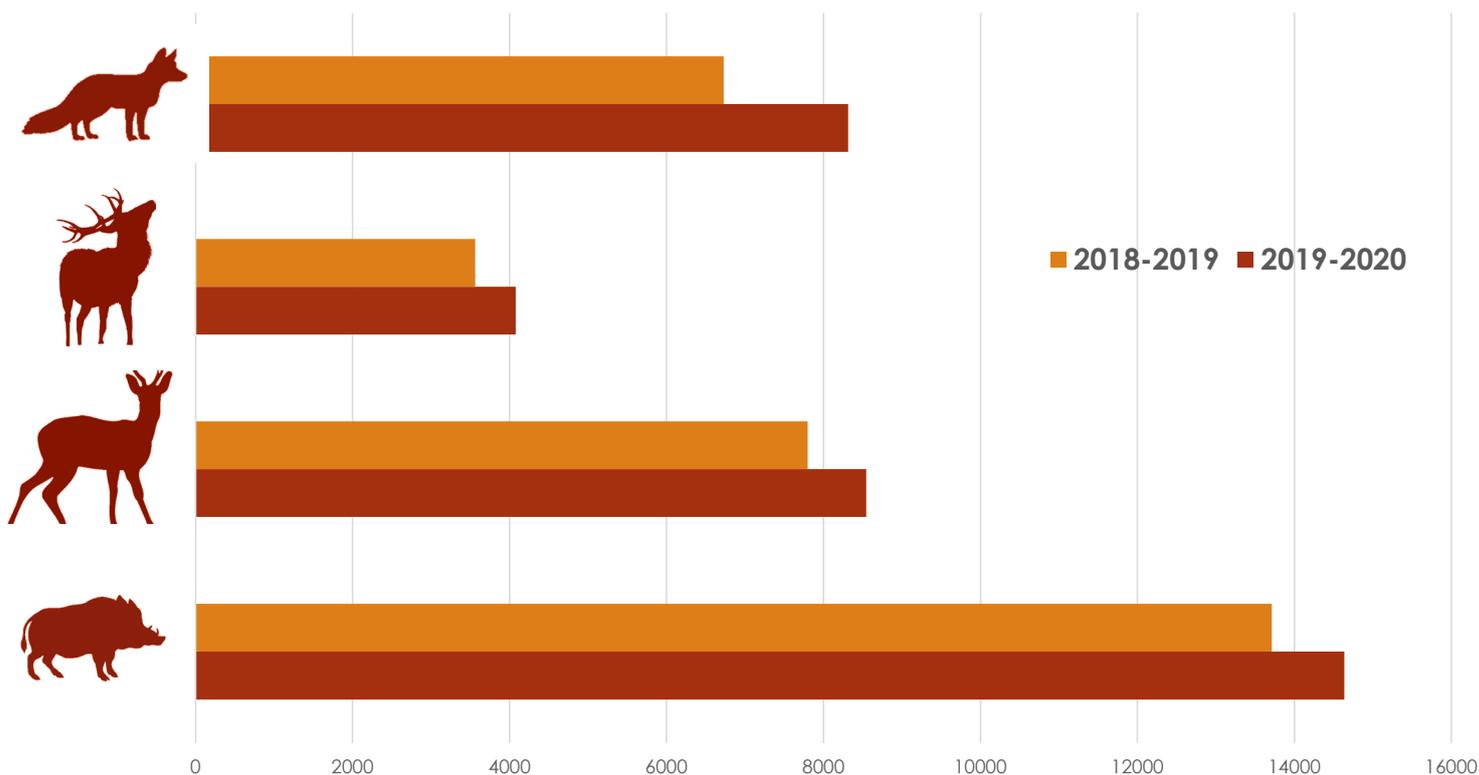
**L'équipe de chasse qui a réalisé le plus de battues dans la saison 2019/2020 en a réalisé 140. C'est énorme !**

En tout, elles sont 6 à avoir organisé plus de 100 battues et 126 équipes ont organisé plus de 50 battues.

Si l'on compare avec 2018/2019, 12 équipes avaient réalisé plus de 100 battues dans l'année.

Quant aux chefs de battues celui qui en a organisé le plus de battues a été aux responsabilités 84 fois et ils sont 34 chefs de battues à avoir organisé plus de 50 battues.

### Battue par espèce

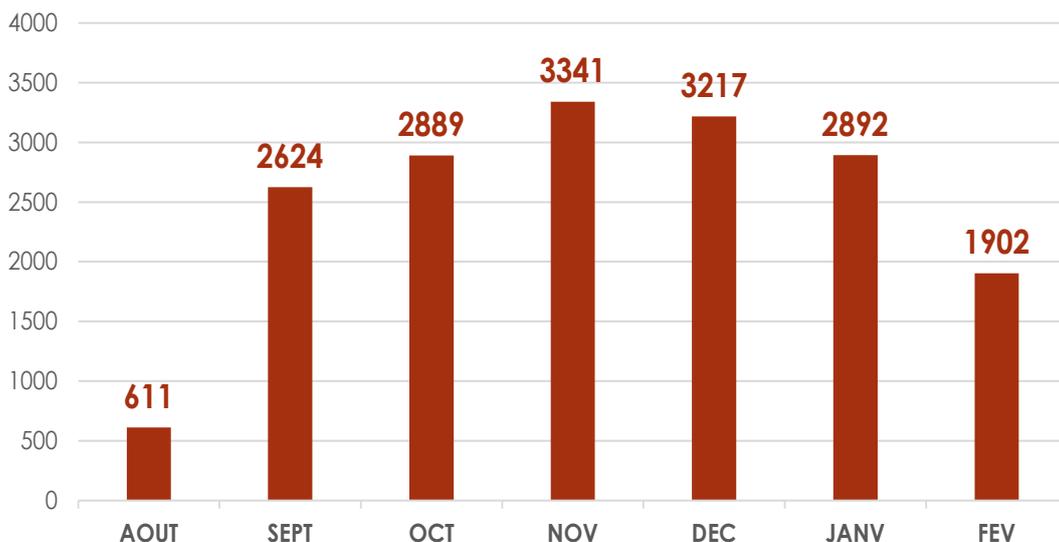




## La chasse en battues mois par mois

Le mois de novembre est le mois où l'on chasse le plus en Aveyron. Il est suivi du mois de décembre. La pression de chasse est à peu près identique en janvier et octobre et un peu moindre en septembre. L'augmentation de la pression de chasse en janvier et en février que nous avons pu constater lors de la précédente saison se confirme avec plusieurs centaines de battues organisées en plus sur ces deux mois de fin de saison. Le mois d'août

### Nombre de battues tout gibier par mois



connait aussi un regain de pression de chasse. Les appels de la Fédération pour protéger les maïs semblent avoir été entendus. De même, les chasseurs ont pleinement intégré l'importance de limiter le niveau des dégâts de sanglier et vont à la chasse plus longtemps sur la saison pour diminuer l'incidence des dégâts.



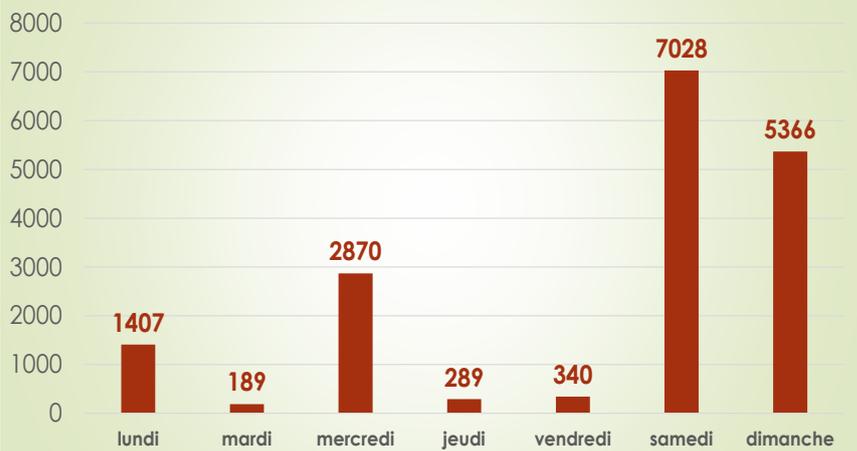
## Lundi mercredi samedi dimanche

**Sans surprise la chasse en battue se pratique le plus souvent le samedi et d'une manière moindre le dimanche.**

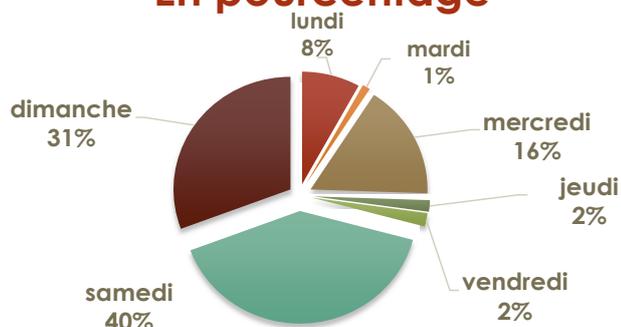
En 2019/2020 se sont 71 % des battues qui se sont déroulées le week-end. C'est légèrement inférieur à 2018/2019 qui avait vu 72 % des battues se dérouler le week-end.

Les jours chassés en semaine le sont soit dans le cadre de jours fériés, soit dans un contexte de battues administratives, soit dans le cadre de battues au chevreuil ou au cerf.

### Nombre de battues tout gibier par jour de chasse

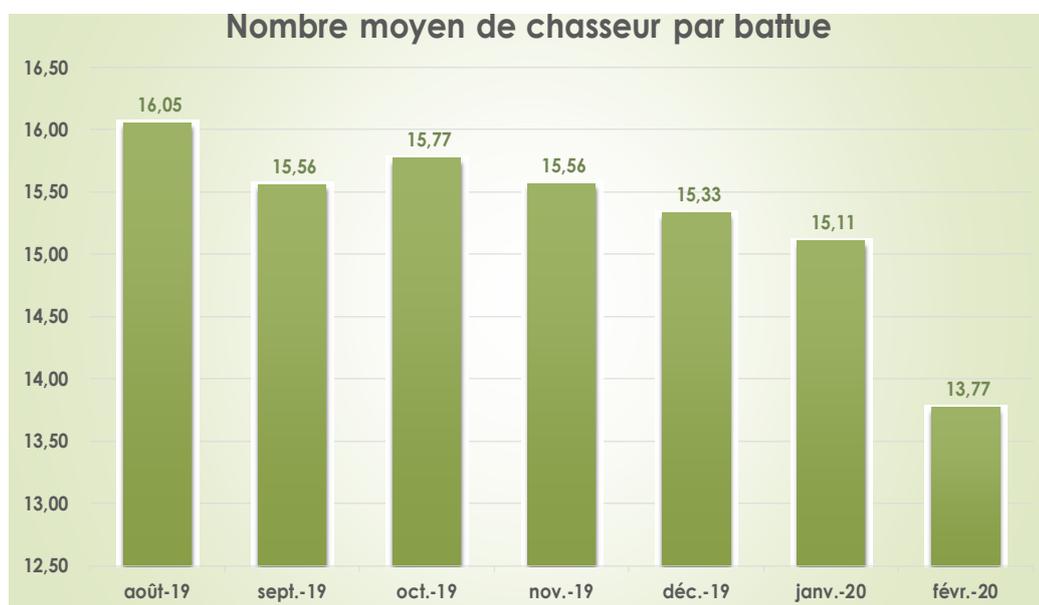


### En pourcentage



**En moyenne chaque battue rassemble 15,30 chasseurs.**

Les battues les plus fréquentées se déroulent en août. C'est la reprise et les journées sont généralement belles. Puis de septembre à janvier le nombre moyen de chasseurs par battues n'évolue pas beaucoup et se maintient au-delà de 15 chasseurs présents. Il faut attendre le mois de février pour voir le nombre de chasseurs diminuer et descendre en moyenne à un peu moins de 14 chasseurs par battues.



C'est ainsi que dans 79.5 % des battues il y a plus de 10 chasseurs inscrits sur le carnet de battues et dans 20.5% des cas il y a entre 6 et 10 chasseurs. Nous nous sommes également intéressés à définir la participation aux battues. Une sorte de nombre de jours-hommes en battues. C'est-à-dire, par exemple qu'une personne qui va à la chasse en battue 4 fois par semaine pendant 4 semaines compte pour 16 jours de chasse/homme. Cela pour donner un ordre d'idée de l'investissement des chasseurs dans le cadre de leur loisir et aussi pour souligner le niveau d'abnégation de certains qui font tout ce qu'ils peuvent pour participer à limiter les populations de grand gibier.

**Ainsi, nous arrivons sur la saison 2019/2020 à un nombre de 262 350 jours de chasse/homme.**

C'est inférieur à 2018-2019 où nous avons atteint 276 387 jours de chasse/homme. Cela reste très important. Pour mémoire, en 2017/2018 ce chiffre était d'un peu plus de 224 000 jours de chasse/homme.

Quoi qu'il en soit il est illusoire de penser qu'une pression de chasse supérieure puisse être appliquée sur le département eu égard à la baisse certes contenue, mais régulière des effectifs de chasseurs.

Comme tous les ans, nous avons dû demander des battues administratives. Cependant depuis 2017 le nombre de battue demandé décroît. Quoi qu'il en soit, il ne faut pas voir les battues administratives comme des punitions. Bien souvent elles sont nécessaires, car elles autorisent de chasser partout. En effet, le consentement du détenteur du droit de chasse chez lequel elle a lieu n'est pas nécessaire.

Aussi, si un propriétaire interdit la chasse sur ses terres la battue administrative permet de passer outre son positionnement. Les battues administratives relèvent de la compétence des préfets. En application de l'article L 427-6 du code de l'environnement, le préfet ordonne, après avis du directeur départemental des territoires et du président de la Fédération Départementale des Chasseurs, des battues contre les animaux à l'origine de nuisances ou sur les territoires de non-chasse.



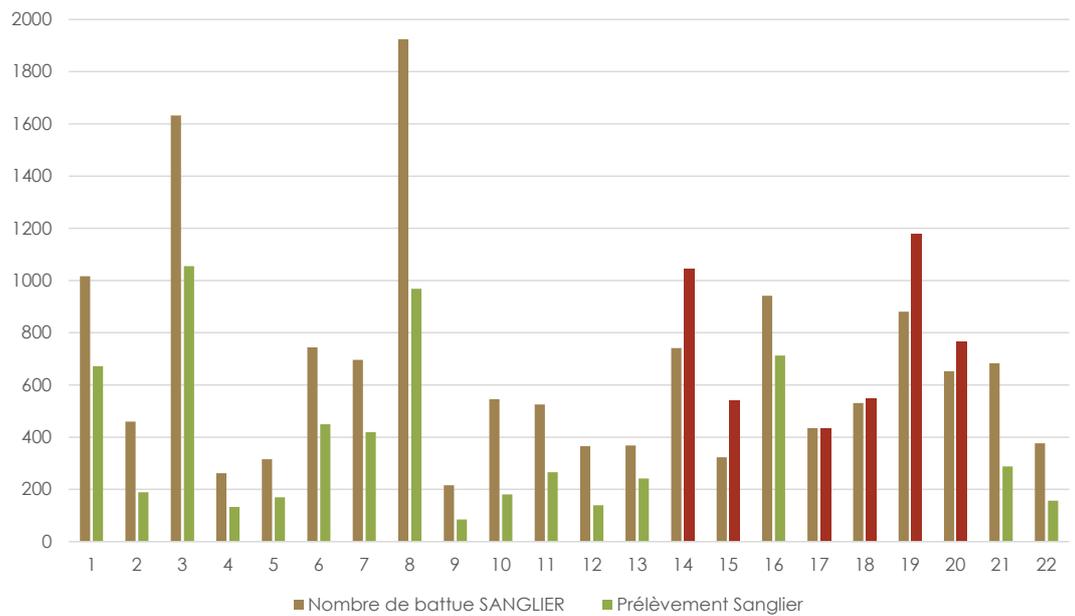


## Nombre de battues par Unité de Gestion

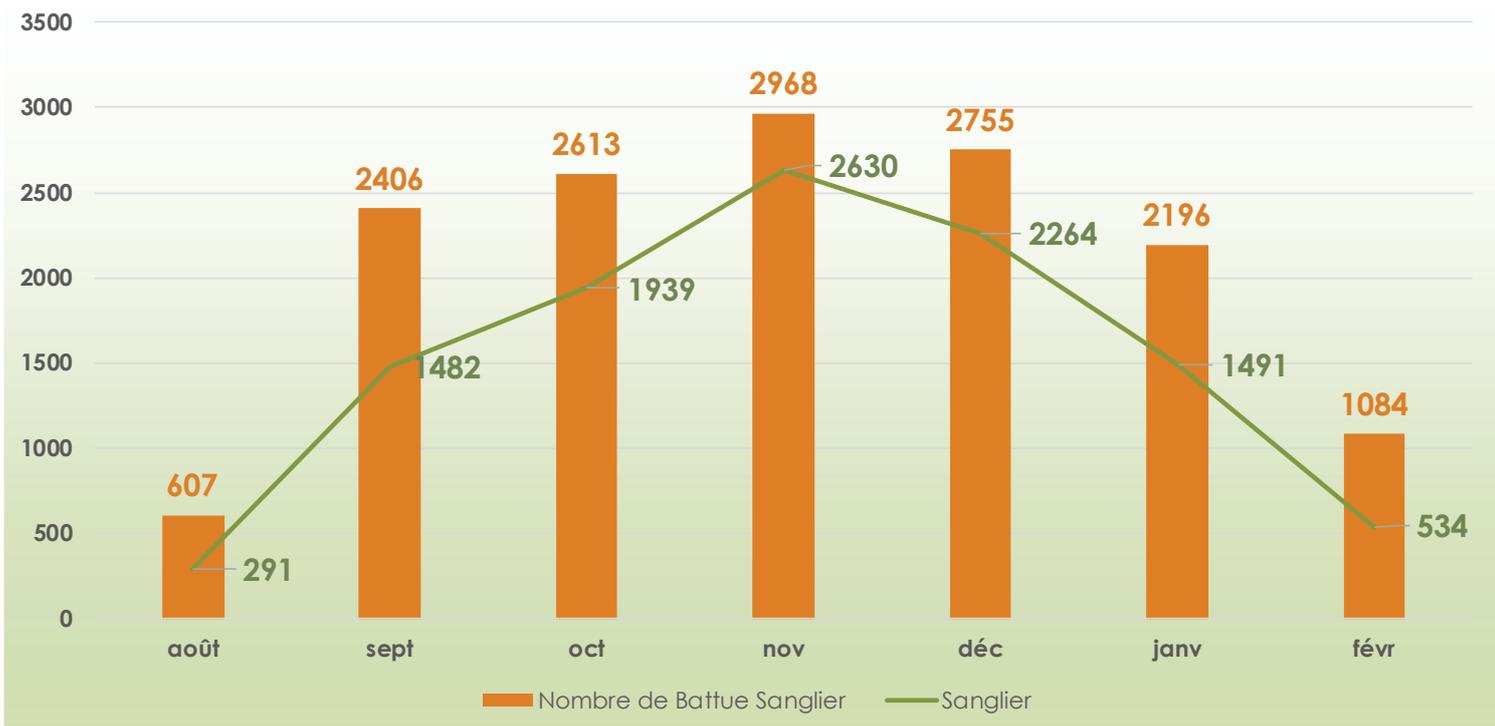
Sur ce graphique, on peut voir la répartition des jours de chasse par unité de gestion. Cependant, une fois encore, il est bon de nuancer l'impression que peut donner cet histogramme.

En effet, comme nous avons déjà eu l'occasion de le souligner maintes fois, les unités de gestion sont très disparates en superficie, en nombre de communes et en nombre de sociétés de chasse. Ajoutez à cela que toutes ne sont pas également pourvues en grand gibier et l'on se rend très vite compte qu'il n'est pas possible de tirer des conclusions sur la pression exercée par les unités de gestion. Cependant, on note que six unités de gestion tuent plus de sanglier qu'elles n'organisent de battues. C'est plus que l'année dernière où 3 UG seulement étaient dans ce cas (voir sur le graphique en rouge)

### Nombre de battue et sangliers prélevés par UG



## Prélèvement sanglier par mois et nombre de battue



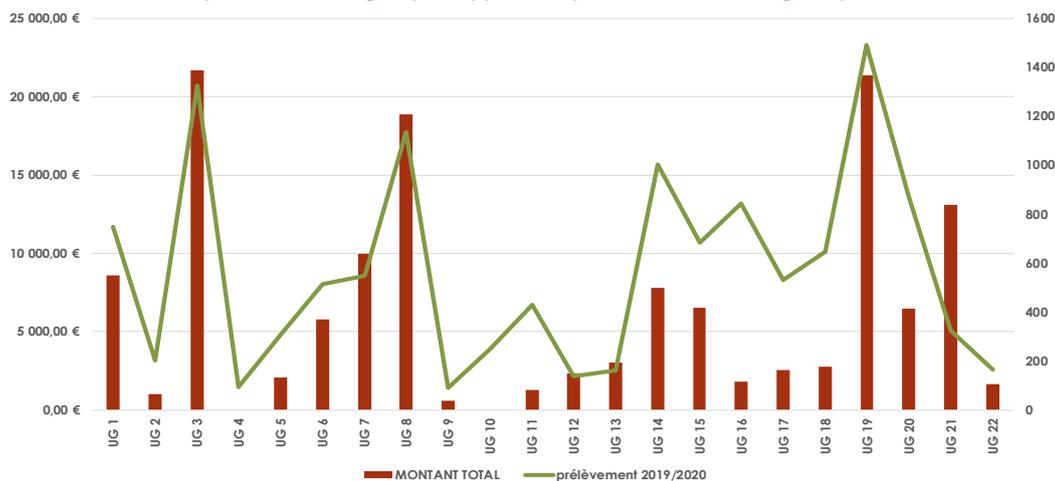


# Montant des dégâts et nombre de sangliers prélevés

On note que le nombre de sangliers prélevés va de pair avec le montant des dégâts. C'est très logique.

Cependant, certains territoires s'en sortent mieux que d'autres du fait qu'ils n'ont pas ou très peu de parcelles cultivées et du coup, cela entraîne obligatoirement un montant inférieur en termes d'indemnisations dégâts.

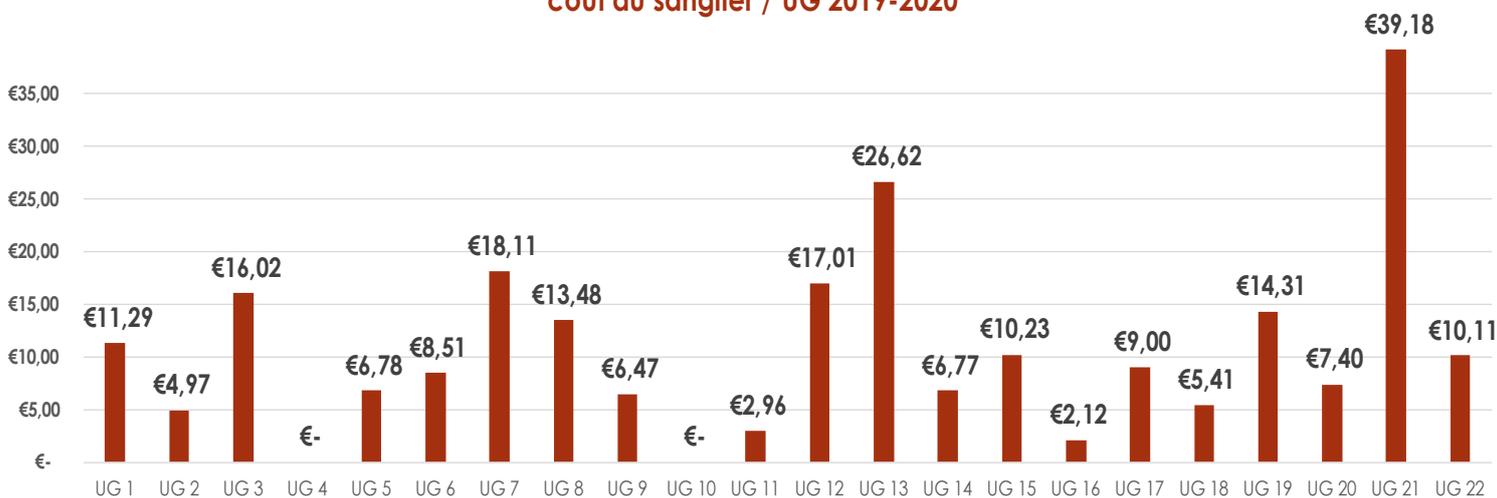
Comparaison des dégâts par rapport aux prélèvements de sangliers par UG



## Moyenne coût du sanglier par année 2017/2018 - 2018-/2019 - 2019/2020



## coût du sanglier / UG 2019-2020



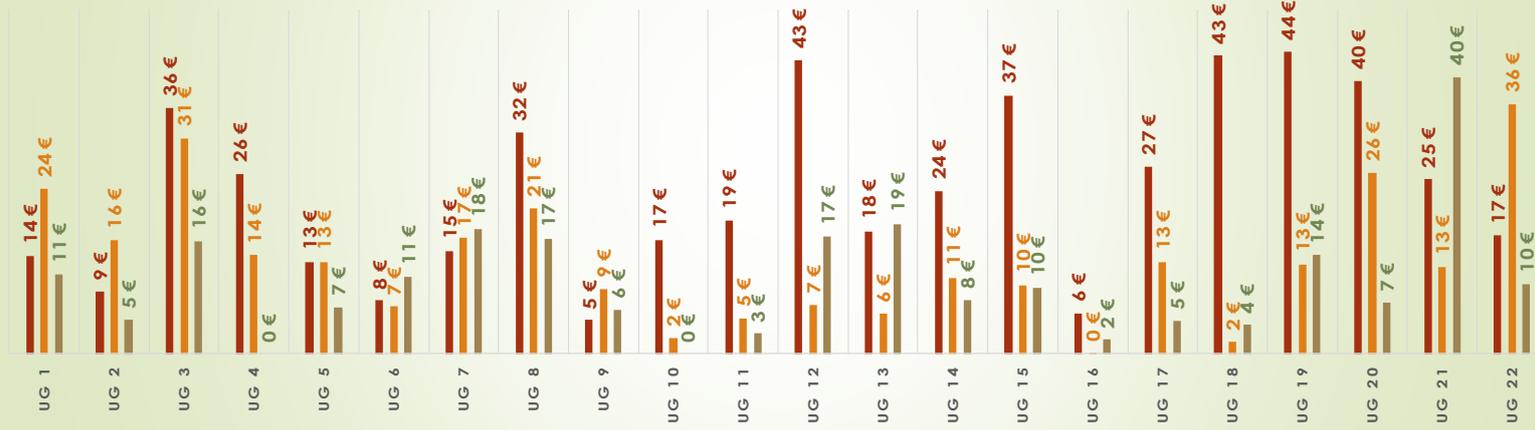
Aussi, le coût d'un sanglier, calculé en faisant le rapport du montant de dégât à l'UG par le nombre de sangliers tué est **le plus élevé dans l'UG 21** et **le plus faible dans les UG 10 et 4** qui n'enregistrent pas de dégâts.

Le coût moyen du sanglier n'a cessé de diminuer ces trois dernières années à l'échelle du département pour passer de 23,53 € en 2017/2018 à 10,76 € en 2019/2020.

Cependant, plusieurs UG comme **les UG 6, 12, 13, 15, 16, 18, 19 et 21 ont vu le coût du sanglier tué augmenter par rapport à l'année dernière**. Pour certaines d'entre elles l'augmentation est très modeste de l'ordre de quelques centimes pour d'autres elle est plus conséquente.

## COMPARAISON PAR SAISON : COÛT DU SANGLIER PAR UG

■ Coût sanglier/UG 17-18 ■ cout du sanglier/UG 18-19 ■ cout du sanglier / UG 19-20



« C'est la preuve nous pouvons y arriver et qu'il est possible de ramener les effectifs a des nombres plus raisonnables par la chasse. ... »



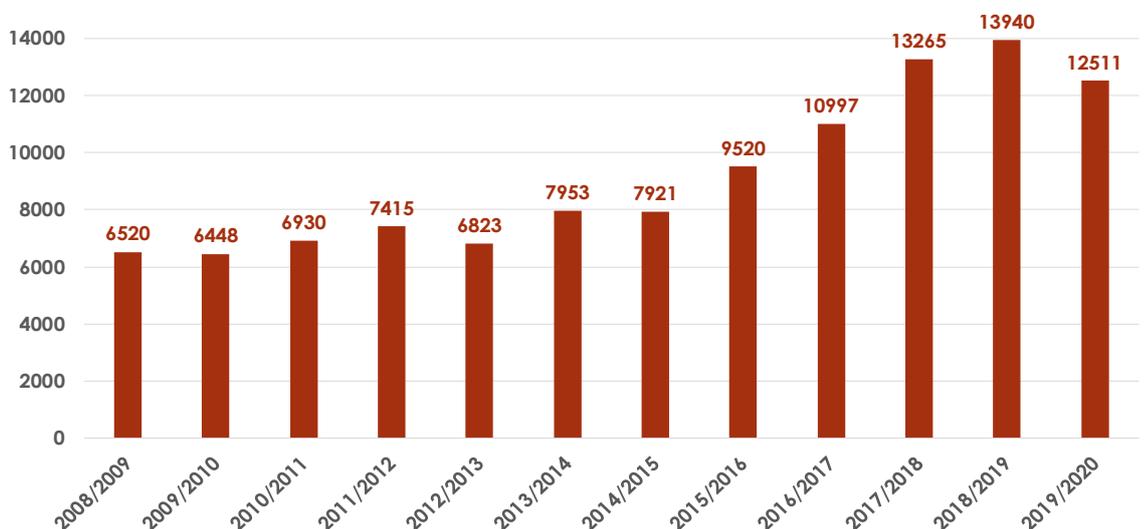
### Tableau de chasse sanglier

L'objectif à réussir de faire diminuer la population de sanglier est atteint. Il faut continuer dans ce sens.

La saison 2019/2020 a vu le nombre de sangliers prélevé diminuer de 1 429 sangliers pour passer de 13 940 (en 2018-2019) à 12 511 sangliers. Cela, avec une pression de chasse en hausse.

C'est la preuve que nous pouvons y arriver et qu'il est possible de ramener les effectifs a des nombres plus raisonnables par la chasse. Nous continuons donc à appeler les chasseurs à faire fi de toutes les règles d'épargne et à chasser toutes les classes d'âge et de sexe.

### Tableau de chasse sanglier 2008/2020



**Attention :**  
calcul sur la base  
des déclarations  
de l'ensemble des  
sociétés de chasse  
(compte rendu  
écrit et relance  
téléphonique)

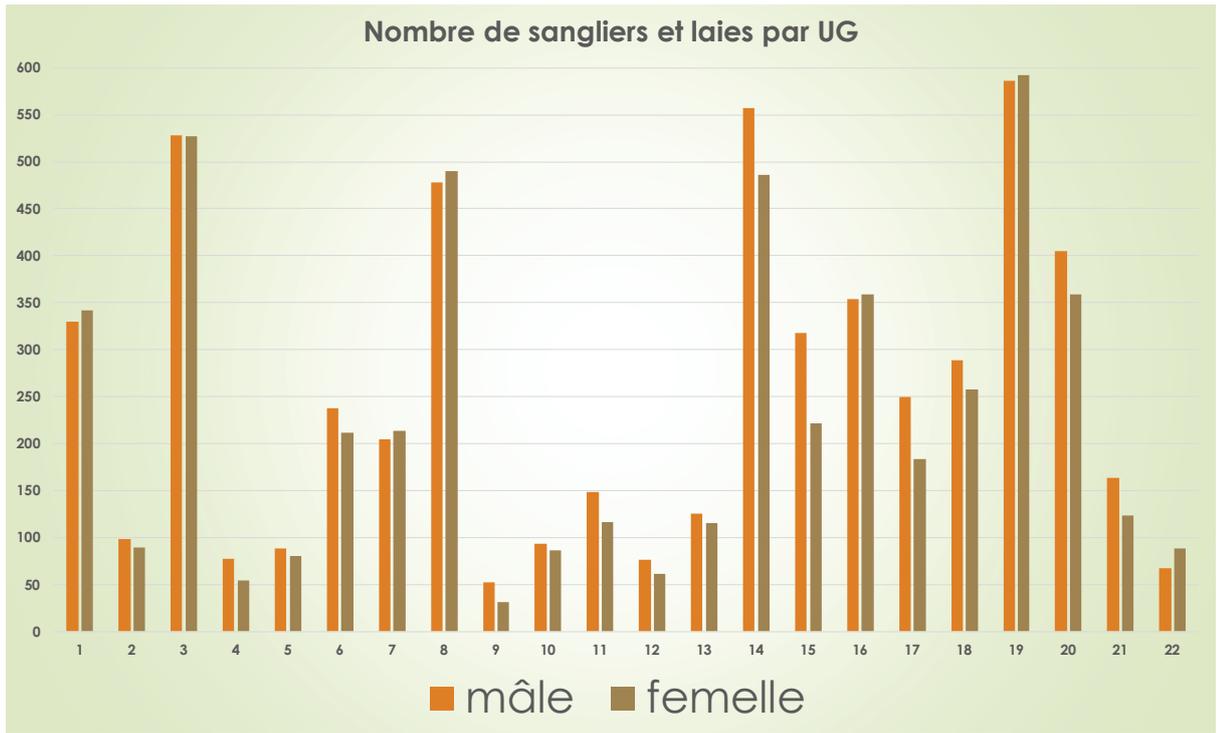


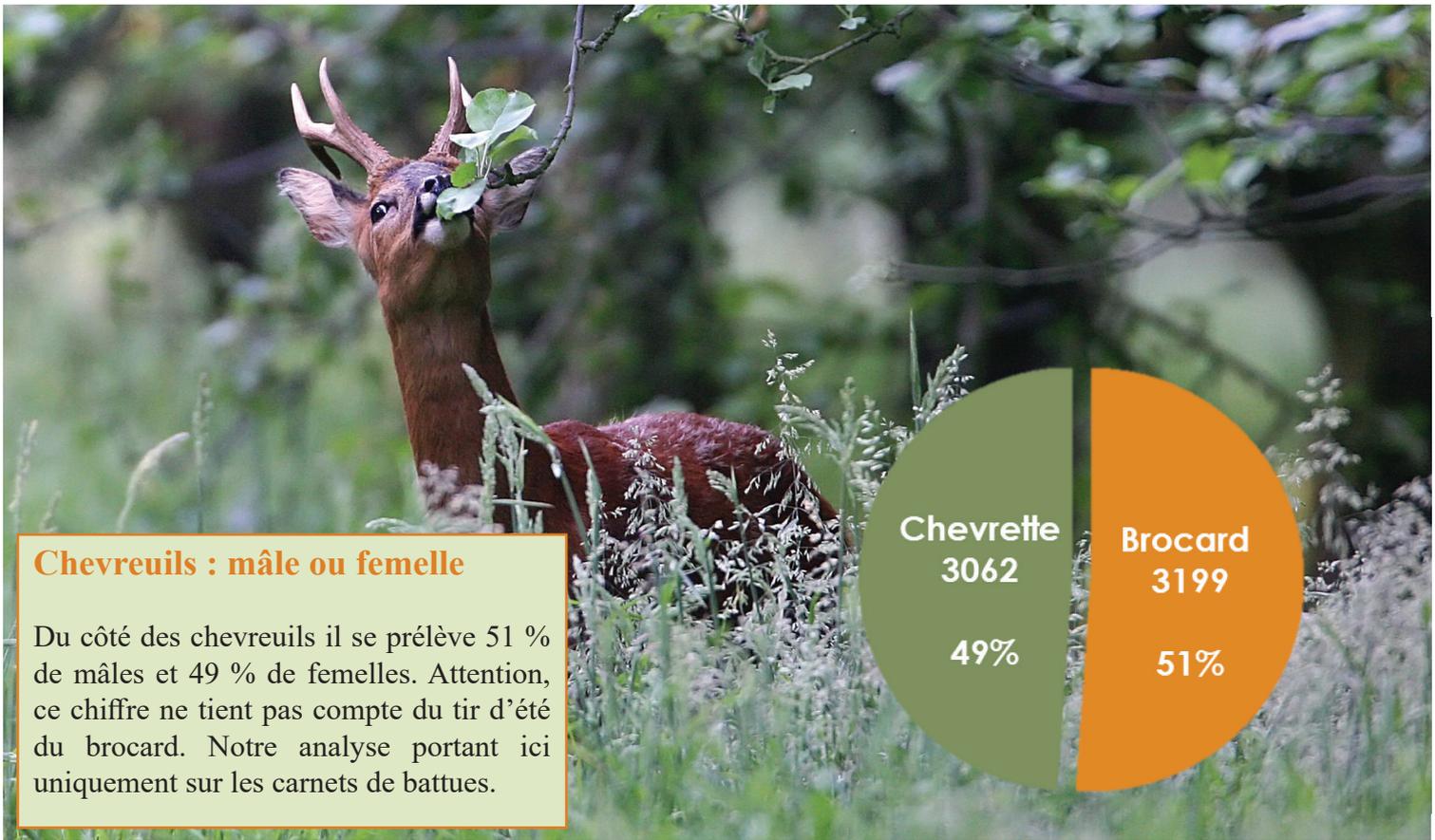
## Sangliers : mâle ou femelle

Le taux de réalisation des laies des pour la saison 2019/2020 est de 48 % c'est une augmentation de deux points par rapport à 2018/2019.

Le taux de prélèvement des mâles est donc de 52%.

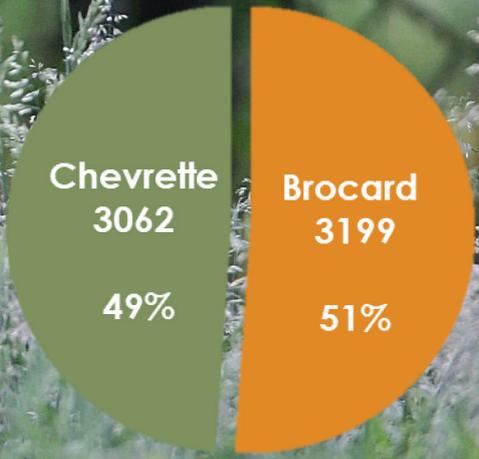
Calculs sur la base de 88 % des carnets retournés





**Chevreaux : mâle ou femelle**

Du côté des chevreaux il se prélève 51 % de mâles et 49 % de femelles. Attention, ce chiffre ne tient pas compte du tir d'été du brocard. Notre analyse portant ici uniquement sur les carnets de battues.



## Chevreaux un nombre de battues en hausse

**Il a été organisé 8544 battues au chevreuil sur 17490 battues.**

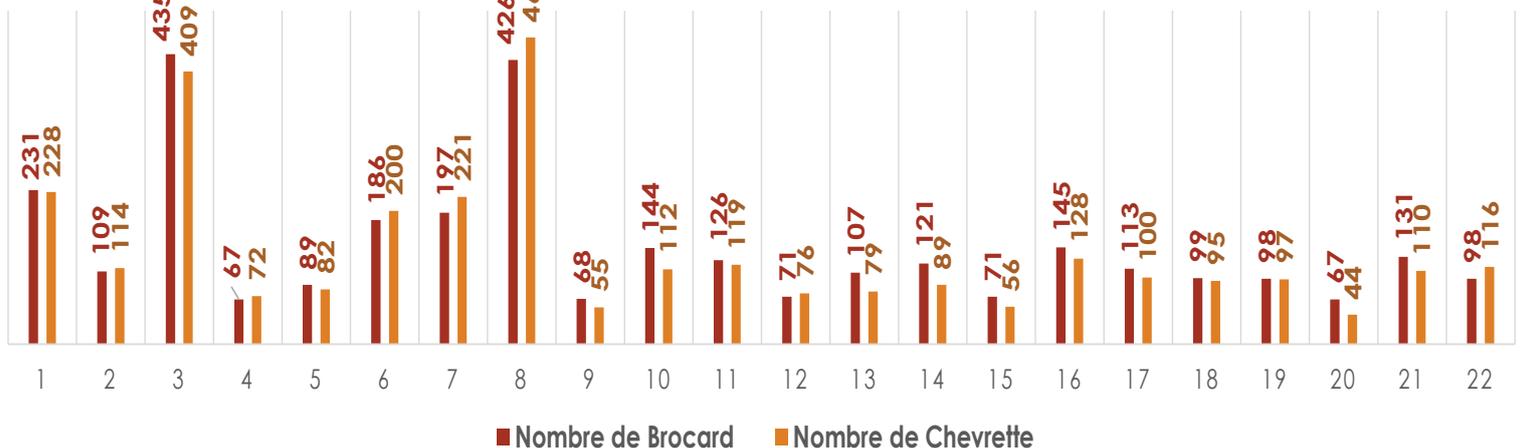
Pour mémoire, en 2018/2019 il a été organisé 7799 battues au chevreuil pour 17841 battues.

Le nombre de battues au cours desquelles le chevreuil peut être chassé est en augmentation, tout comme le sont les attributions des plans de chasse pour cette espèce.

Sur les 8544 battues aux chevreaux organisées en 2019/2020 il s'est organisé 6381 battues le week-end contre 2163 organisées en semaine.

Il importe de noter que sur ces 8544 battues seulement 104 battues ont rassemblé 6 chasseurs le week-end et seulement 158 ont rassemblé 6 chasseurs en semaine. Toutes les autres battues soit 8282 battues ont réuni plus de 6 chasseurs.

## PRÉLÈVEMENT PAR UG 2019-2020





## Cerfs : mâle ou femelle

**Concernant les cerfs il se tue 50 % de mâles et 50 % de femelles.**

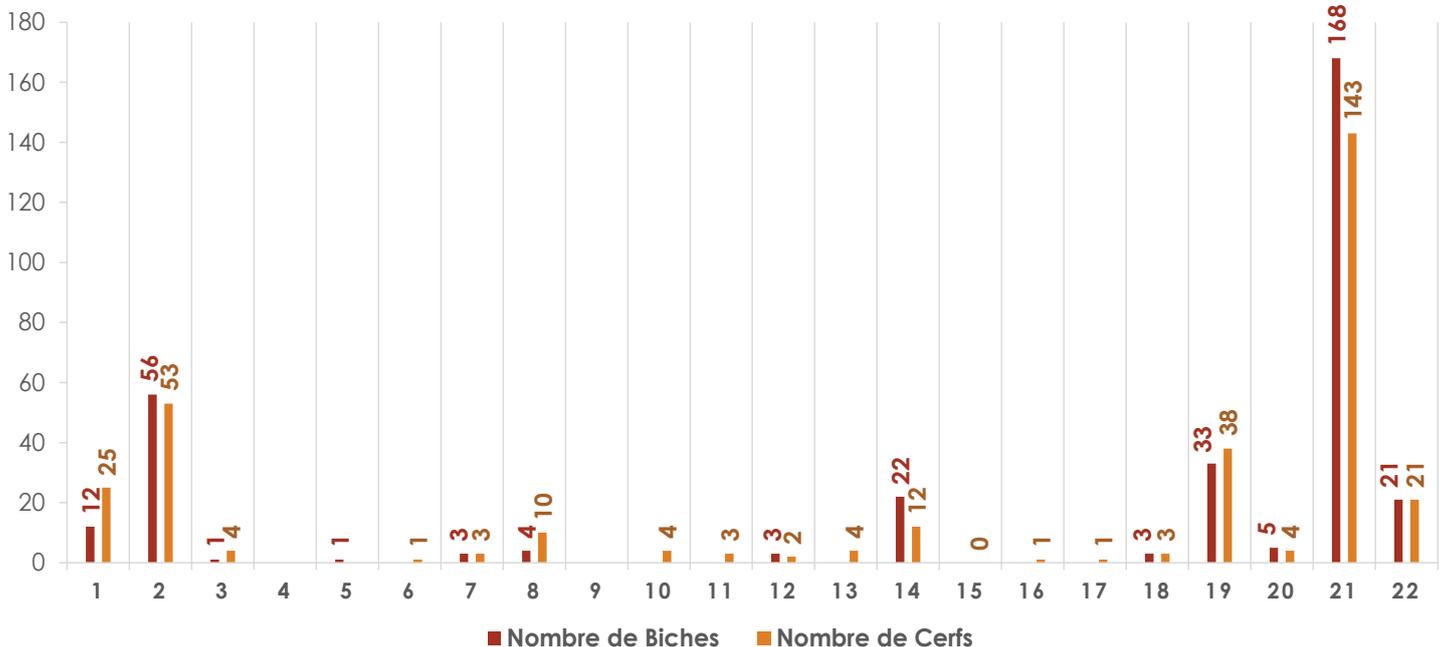
Attention, ce chiffre ne tient pas compte du tir d'approche. Notre analyse portant ici uniquement sur les carnets de battues. Aussi, il faut rajouter les mâles tués en plus à l'approche.

Si l'on considère que les mâles sont

plus souvent susceptibles de « mourir au combat » au moment du brame, qu'ils sont bien plus mobiles et disposent d'un territoire vaste, bien plus vaste que celui des femelles et que leur petit côté nomade en fait des victimes régulières au niveau des accidents de la route. **On est en droit de conclure que nous prélevons trop de mâles.**

**Il serait judicieux de veiller à laisser davantage vieillir les cerfs coiffés.** Aussi, dans les projections les plus optimistes, nous sommes en droit de penser qu'il se prélève plus de mâles. La saison 2018 /2019 avait vu le prélèvement de 53 % de mâles et 47 % de femelles. Le nombre de femelles prélevées est donc en hausse conformément aux engagements qui ont été pris pour enrayer le développement de l'espèce à la demande des forestiers et des agriculteurs.

## PRÉLÈVEMENT PAR UG 2019-2020

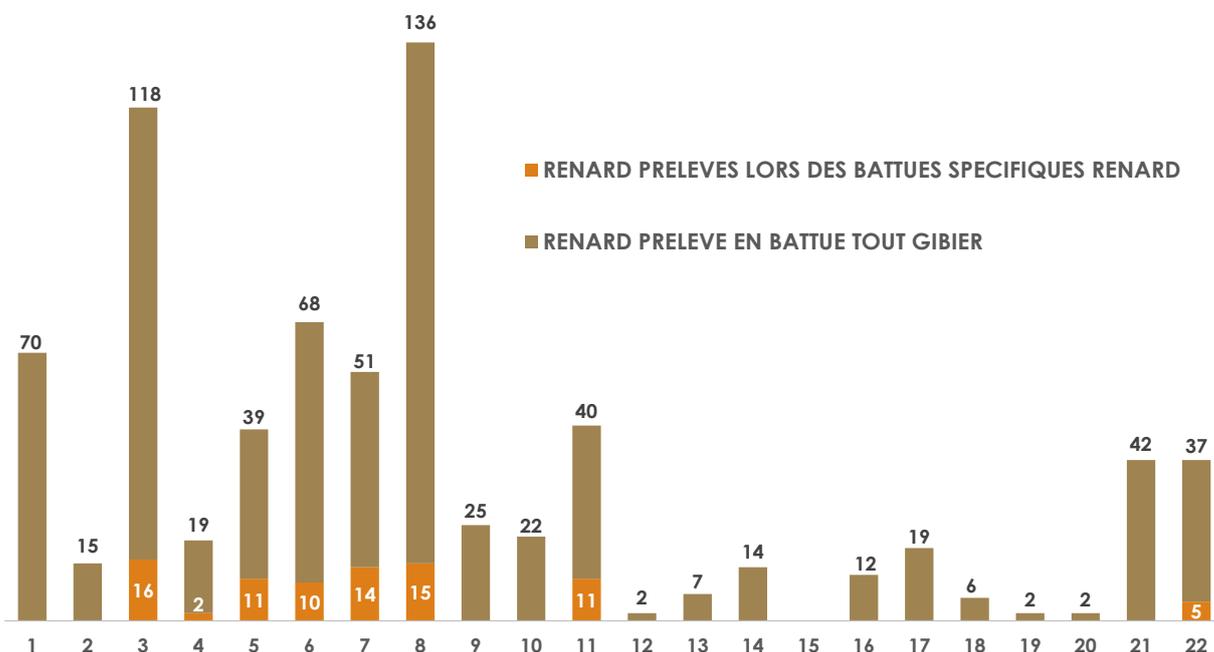




## Renard, prélèvements en battue

Il se tue un peu moins de 750 renards en battues. Les prélèvements sont constants. Cependant, on aurait pu penser qu'ils seraient plus importants compte tenu du nombre de contacts en hausse que nous enregistrons lors de nos comptages nocturnes. Il serait opportun de faire un effort de prélèvement sur l'espèce dans les secteurs où le petit gibier est bien présent. On sait notamment que les courbes d'effectif du renard et du lièvre sont inversement proportionnelles. Cette analyse ne tient pas compte des renard prélevés par le piégeage

### PRÉLÈVEMENT RENARD EN BATTUE PAR UG



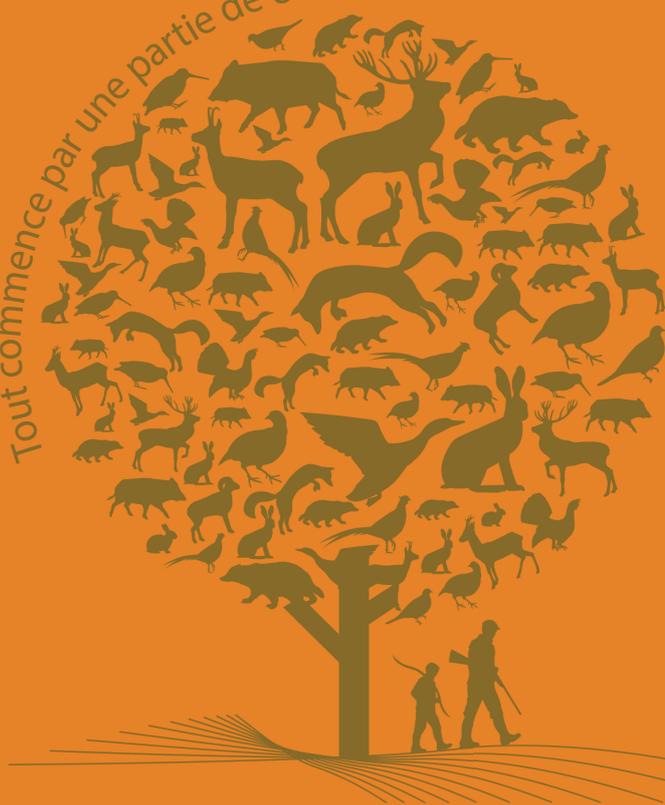
**746** renards prélevés sur les **17490** battues tout gibier

**84** renards sont prélevés à l'occasion des **55** battues spécifiques renard (91% sont organisés en janvier et février)

Notes :



Tout commence par une partie de chasse...



Fédération Départementale  
des Chasseurs de l'Aveyron  
9, rue de Rome, Bourran  
12000 Rodez  
fdc12@chasseurdefrance.com  
05.65.73.57.20  
<https://www.chasse-nature-occitanie.fr/aveyron/>

Fédération des Chasseurs de l'Aveyron